



Exploit d'huissier

Par Fredou

Bonjour,

Que veut dire un exploit d'huissier ?

Par Isadore

Bonjour,

C'est tout simplement l'ancien terme utilisé pour désigner un acte réalisé par un commissaire de justice ("huissier") : un constat, une citation en justice, la signification d'un jugement... Le terme d'exploit étant devenu désuet, on l'a remplacé dans les textes par "acte".

Par Nihilscio

Bonjour,

Le mot vient du latin explicare dont le sens premier était déplier ou dérouler et qui a dérivé vers débrouiller, tirer d'affaire.

Dans le sens courant, explicare a donné en vieux français exploit avec le sens de chose accomplie, principalement en matière militaire, et qui a dérivé dans le sens que nous connaissons aujourd'hui.

Au seizième siècle les hommes de loi ont repris dans leur jargon le mot exploit dans son étymologie primitive de pli, c'est à dire un message transmis par un courrier à son destinataire qui le dépliait ou déroulait pour le lire.

D'ailleurs, dans le langage juridique contemporain, le mot acte peut avoir le sens de chose accomplie ou celui de document.